

005-210501078-20230525-49_2023-DE
Reçu le 30/05/2023
Publié le 30/05/2023

COMMUNE DE PUY SAINT ANDRE
DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2023**

Effectif légal : 11

Nombre

De conseillers en exercice : 10 de présents : 08 de votants : 09 date de convocation : 19/05/2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt cinq mai à dix-huit heures trente minutes les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de PUY SAINT ANDRE se sont réunis en mairie, après convocation légale, sous la Présidence d'Estelle ARNAUD.

Sont présents : ARNAUD Estelle, PROUVE Alain, LEROY Pierre, CAMUS Michel, SENNERY Pierre, POINSONNET Bertrand, JALADE Véronique, CHARDRONNET Luc,

Absents représentés : Pascale KOLLER donne procuration à Estelle ARNAUD

Absent non représenté non excusé : BUISSON Basile

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Véronique JALADE est désignée comme secrétaire de séance.

Objet : AIDES FINANCIERES

DEMANDE DE SUBVENTION - BUDGET EAU

AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'EAU

Auprès du Département et de l'agence de l'eau

Rapporteur : Michel CAMUS

Considérant la mise à jour du schéma directeur en cours de finalisation ;

Considérant la synthèse des aménagements préconisés dans le rapport d'étude du schéma directeur ;

Considérant le code de la santé publique qui impose des limites de qualités bactériologiques et physicochimiques à ne pas dépasser pour les eaux brutes, produites et distribuer ;

Considérant la nécessité d'éviter les risques de dégradation de la qualité de l'eau ;

Il est envisagé de reprendre l'accès de certains ouvrages d'eau potable par le remplacement de portes sur un captage, la chambre de réunion, de brises charges et un tampon.

L'estimatif est de 14 050€ HT.

Considérant la démarche de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) en cours du captage de Serre Blanc qui alimente en eau potable le Chalet Restaurant de Serre Blanc sur le domaine skiable,

Considérant les préconisations de l'ARS (Agence Régionale de Santé),

Il est envisagé l'installation d'un traitement UV sur le chalet de Serre Blanc,

L'estimatif est de 4 553€ HT.

L'opération totale pour l'amélioration de la qualité de l'eau a été estimée pour le dossier de subvention à un montant total de 18 603€HT.

La commune sollicite des subventions auprès du Département à 20% et de 50% auprès de l'agence de l'eau ;

AR Prefecture

005-210501078-20230525-49_2023-DE

Reçu le 30/05/2023

Publié le 30/05/2023

Le plan de financement pourrait être le suivant :

	dépenses	recettes	
Département 20%		3 720.60€	
Agence de l'eau 50%		9 301.50€	
Part communale	5 580.90€		= 18 603 €HT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Approuve le dossier ;

Sollicite une aide de 3 720.60 € au Département et 9 301.50€ à l'agence de l'eau ;

Accepte le plan de financement ci-dessus ;

Autorise Le Maire à réaliser tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits

Pour copie conforme

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 30 mai 2023

De la publication le 30 mai 2023

Fait à Puy Saint André le 25 mai 2023

Le Maire

Estelle ARNAUD

